

Collectif SPANC Sud Sainte Baume Le Juste Prix
chez Mr Georges Tua
376, Chemin du destel
Le Broussan
83330 Evenos

Evenos le 23 Octobre

Défenseur des Droits
Libre réponse 71120
75342 Paris Cedex 07

N/REF : MSP-SP n°17-000311-CG/FL

A l'attention de Mme Céline Girardot

Madame ,

Par votre courrier du 22 mars 2017 vous nous indiquiez avoir reçu de la communauté d'agglomération Sud Sainte Baume les éléments de réponse suivants:

" C'est donc seulement à la remise du rapport sur l'exercice 2016 que nous disposerons de tous les éléments techniques et économiques de nature à nous permettre de soumettre au conseil communautaire le cas échéant des propositions sur la gestion à venir du service public"

Aujourd'hui le rapport 2016 du Délégué a été diffusé , est passé devant le conseil consultatif des services publics locaux et enfin en conseil de communauté d'Agglomération le 9 Octobre dernier .

La communauté d'Agglomération dispose donc de tous les éléments pour juger de l'opportunité de revoir le contrat de DSP avec la SAS SPANC Sud Sainte Baume .

A la lecture du dernier rapport du délégué notre opinion ne peut être que renforcée sur l'opportunité d'une telle action

Celle-ci est d'ailleurs renforcée, s'il en était encore besoin, par une étude récente « *Enquête nationale sur le financement des SPANC Restitution des résultats Juin 2017* » sous l'égide du ministère de la transition écologique et solidaire ainsi que la fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) qui analyse le fonctionnement et la gestion économique des régies et des DSP du secteur de l'ANC. Ce document est consultable sur notre site web.

Il apparait clairement que la société SAS SPANC Sud Sainte Baume (au passage on pourrait être surpris qu'une société privée prenne le nom d'un service public !!) que donc cette société profite éhontément des conditions scandaleuses dans lesquelles le contrat de DSP lui a été octroyé .

Les tarifs contractuels lui permettent d'obtenir des profits confortables en utilisant par ailleurs de la sous traitance avec des sociétés du groupe dans des conditions avantageuses (la société MC a qui est sous traitée la gestion administrative appartient à Mr Cadanel , lui-même Président et actionnaire majoritaire de la SAS SPANC sud Sainte Baume et élu de la commune du Castellet)

le résultat négatif n'est obtenu que grâce à la provision pour impayés

En effet aujourd'hui notre seul moyen pour faire évoluer cette situation est de refuser le paiement de la redevance. En 2016, plus de 1000 usagers sont dans ce cas. Cette situation ne peut plus durer car nous sommes favorables au contrôle périodique des installations.

D'autre part le contrat de DSP mentionne clairement :

"14.3 Diagnostic d'origine des installations existantes : A la date du 31 Décembre 2012, le fermier est tenu d'avoir effectué le diagnostic exhaustif des installations non collectives situées sur le territoire communautaire;"

Cette clause qui a certainement rebuté de nombreux soumissionnaires à la DSP, car irréaliste , le contrat a été signé en Avril 2012 ! n'a pas été respectée puisque le délégataire annonce au 31/12/2013 seulement 3000 fosses contrôlées et au 31/12/2016 un taux de contrôle de 86,42% soit 6700 contrôles réalisés sur les 7752 ANC dénombrées à SSB. .

Nos revendications concernent le prix exorbitant du contrôle déjà confortées par les études de la CLCV. Elles sont à nouveau confirmées par l'enquête nationale sur le financement des SPANC : publiés en juin 2017 par le ministère de la transition écologique et solidaire et les services publics locaux de l'énergie, de l'eau, de l'environnement et des E-communications. Cette enquête met en évidence une redevance forfaitaire moyenne d'environ 88 € pour 10 ans en France, nous dépassons les 600 € dans notre intercommunalité et 20 000 personnes sur les 60 000 de la CA SSB sont concernées".

Il nous semble qu'il y a la matière à discussion avec le délégataire d'autant qu'une autre clause du contrat de DSP prévoit une possibilité de révision des prix à mi contrat :

Article 17: Conditions de révision des tarifs

"
- A mi mandat
"

Or nous sommes bientôt à mi contrat : Avril 2018

La communication étant difficile voire inexistante avec les membres du conseil de la communauté d'agglomération Sud Sainte Baume , même via un représentant à ce conseil : voir la vidéo édifiante ci jointe de la partie du conseil d'agglomération Sud Sainte Baume du 9 Octobre traitant du sujet du SPANC:

: <https://www.youtube.com/watch?v=0Y85mzCLEY0&feature=youtu.be>

Face à cette situation qui n'a que trop duré, et au manque de démocratie dans le conseil communautaire de Sud Sainte Baume nous sollicitons à nouveau votre autorité pour nous permettre de revenir à une situation normale pour les usagers des services de l'ANC sur notre territoire.

Dans l'attente de votre aide, nous vous adressons, Madame, nos sincères salutations.

Georges TUA coordinateur du collectif SPANC SSB, le juste prix

- Site web du collectif : <https://spanc-ssb-lejusteprix.jimdo.com/> . Les documents indiqués ci-dessus, sont consultables sur le site.